

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE BOISCHATEL, L'ANGE-GARDIEN ET CHÂTEAU-RICHER

QUE Lors de la séance régulière du lundi 21 janvier 2025 à 19 h tenue à la salle de la maire de L'Ange-Gardien le projet de règlement numéro 2024-28 relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration sera présenté pour adoption.

Ce projet de règlement abroge et remplace le Règlement numéro 2000-06 et 2006-14 relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration.

	Rémunération de base actuelle	Rémunération de base projetée
Président	2 581,56 \$	2 600 \$
Membres du conseil	1 290,78 \$	1 300 \$

Ces sommes seront ajustées de 2 % annuellement.

Ce règlement prendra effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement sera adopté lors de l'assemblée régulière le 21 janvier 2025 à 19h, laquelle sera tenue à la salle de la Mairie de L'Ange-Gardien située au 7 rue de la Mairie.

FAIT À BOISCHATEL, CE 6 décembre 2024



Daniel Boudreault
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur les sites internet des Municipalités membres, entre treize (13 h) heures et seize (16 h) heures, le 6^e jour du mois de décembre 2024.



Daniel Boudreault
Directeur général et greffier-trésorier